



Divorce avec un marocain qui a ete expulse

Par **Magmouga**, le **30/04/2008 à 22:20**

9-04-2005, après 6 mois de vie commune, mariage. Avant : sans papier. 5 mois au Maroc / 9 mois de mariage. Justif : passeport. Instable, délinquant, voleur, dealeur notoire, et drogué. Il n'a jamais cherché à s'insérer ou travailler.

Je découvre le 10-02-2006 qu'il consomme de la cocaïne, 11-02-2006, il abandonne le domicile conjugal - main courante. Menaces et pressions morales pour signature 08-2006 pour sa carte de 1 an, idem 08-2007. Je me renseigne en 03-2006 et lance la procédure, je repousse en oct2006 puis en mars 2007 à cause de ses absences du territoire et menaces.

En 07-2007 divorce amiable. Je porte plainte pour extorsion de signature le 2-08-2007. Il refuse de divorcer, la loi a changé et dit : 3 ans pour carte de 10 ans. Je décide d'aller au bout. Nouvelle avocate, 26-11-2007, conciliation. il vient sans papier avec arrêté de reconduite à la frontière avec une avocate et conteste la date de séparation. Nous sommes à cette date en séparation de corps. le 12-02-2008, 2 ans de séparation de vie commune.

Relance de la procédure - Altération lien conjugal + faute... Nombreux témoignages et preuves. Il est signifié par huissier - 15 jours après cette signification, pas d'avocat désigné. Le 8-03-2008 il est arrêté et expulsé le 21 mars 2008. Le 10-06-2008, le magistrat devait statuer, mais aujourd'hui, il désigne un avocat et veut rouvrir le dossier. Nous sommes en séparation de bien sans donation en époux et sans enfant. Que cherche t'il ? Que va t'il se passer pour moi ? Combien de temps peut il me bloquer sachant qu'au Maroc, la loi lui permet de se remarier sans divorcer. Puisqu'il n'a plus le droit d'être en France, dans qu'elle mesure peut on lui accorder de faire traîner le divorce ? Il a un avocat depuis qu'il est au Maroc, il n'a donc jamais rencontré son avocat. Peut il hors délais, avoir ce droit de revenir sur un sujet sur lequel il n'est pas intervenu quand on lui donnait parole. Mon divorce sera prononcer dans combien de mois ou au pire d'années ??? Quel est le pire parcours que je peux rencontrer ?

Merci pour votre aide. Mon avocate reste muette et cela me tue...

J'ai rencontré un homme avec qui je suis depuis 2 ans, mon mari connaît son existence et veut me bloquer pour se venger, comment puis-je m'en sortir ? Pourriez vous m'orienter vers

des associations pour me soutenir ? Au tout autre conseil ou indice qui me permettra d'avancer. Dans cette attente ...

Par **Gala999**, le **30/04/2008 à 23:59**

Bonjour,

Des que l'on touche au droit international, ca devient tres complique du fait du "chevauchement des lois"

En l'occurence en matiere de mariage, plusieurs parametres entrent en compte afin de determiner le "droit applicable"

Loi du lieu de celebration
Loi de la nationalite des epoux
Loi de l'execution du mariage
Loi du pays ou est demande le divorce ...

Ca ne se resume pas en 3 lignes sur un forum :)

Si je peux vous aider, voici mon Msn aeren999@hotmail.com

a bientot, et bonne chance :)

Par **Magmouga**, le **01/05/2008 à 08:18**

merci beaucoup pour l'intérêt que vous avez porté a mon problème. Le mariage a été célébré en France. D'autre part, je souhaite ajouter que dans nos 9 mois de "mariage" et de vie sois disant commune puisque il a passé plus de 4 mois sur 9 au Maroc, il n'a jamais travaillé donc eu de l'argent officiellement. Qu'il n'a jamais contribué de ce fait aux dépenses du foyer : loyer, edf, gaz, nourriture, assurance ou tel ou eau. J'étais à son service. tout simplement. il dormais le jour et sortais la nuit. nous nous croisions. L'usage de stupéfiant la rendu dangereux et agressif. Je l'ai vu s'ouvrir les bras avec un tesson de bouteille par rage. S'ouvrir la tête avec un verre. casser des rétroviseur. je me souviens qu'un jour, je conduisais, il avait acheté en cachette des bières et avait profité du fait que je conduisais pour boire. et tout d'un coup sans raison, il s'est mis a jeter les bouteilles sur les autres voitures et ça bien sur l'autoroute ! police et poste... C'était l'enfer au quotidien.

Je suis française d'origine et lui marocain 100%. le divorce est demandé en france.
Merci de m'aider, mon avocate fait la sourde oreille et je ne sais pas ou j'en suis.

Par **Gala999**, le **01/05/2008 à 09:35**

Les avocats generalistes, n'aiment generalement pas lorsque l'on sort des frontieres :)

envoyez moi un mail a l adresse plus haute :)